

**AUTORISATION DE TOURNAGE PAR FRANCE TV
TÉLÉFILM « MAUVAISE MÈRE »**

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, la demande effectuée par France TV, pour le tournage de la fiction « Mauvaise Mère », le vendredi 31 août 2018,
Vu, les besoins en stationnement pour les véhicules techniques,
Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le bon déroulement du tournage ainsi que la sécurité des équipes et des usagers,

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation sera perturbée, rues de Valenciennes, Roubaix, Bray-Dunes, Jeanne Nigoul et Boulevard Vancauwenberghe, de 13h à 16h30.

Article 2 : La circulation sera régulée par intermittence, par l'équipe de tournage équipée de gilet de sécurité.

Article 3 : En dérogation à l'article 5 de l'arrêté M31/2005, la présence de chevaux sur la plage sera autorisée pour les besoins du tournage.

Article 4: Le stationnement sera interdit sur le parking au droit du 08 rue de Wattrelos jusqu'à de l'angle de la rue de Valenciennes (minimum 6 places réservées) et sur le parking face à l'immeuble « les Oyats »

Article 5: Les services techniques de la Commune se chargeront de la mise en place de la signalisation

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Jérôme POUPLARD, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur Patrice VERGRIETE, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Madame Isabelle DRUESNE, Directrice de l'hôpital Maritime de ZUYDCOOTE
- Madame Catherine MACRI, Gérante de « L'Horizon »
- Monsieur Frédéric VANHILLE, Président des Dunes de Flandre

Article 7 : Certifié exécutoire après notification le 28 août 2018.

Fait à Zuydcoote, le Lundi 27 août 2018

1^{ère} Adjointe au Maire

Pascale BECUWE